



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

CH/vg

Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 septembre 2012
2. Echange de vues avec des représentants du Conseil de presse au sujet de l'action « Presse à l'école »
3. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, Mme Tessa Scholtes, M. Serge Wilmes
Mme Nancy Arendt épouse Kemp, observatrice

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Jos Bertemes, du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Danièle Fonck, M. Fernand Weides, du Conseil de Presse

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 20 et 27 septembre 2012

Les projets de procès-verbal susmentionnés sont adoptés.

2. Echange de vues avec des représentants du Conseil de presse au sujet de l'action « Presse à l'école »

Par lettre du 6 juin 2012 (cf. annexe), les représentants du Conseil de presse ont sollicité une entrevue avec la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, afin d'informer les membres sur l'évolution de l'action initialement connue sous le nom de « Presse à l'école » et de les sensibiliser à ce sujet revêtant un intérêt pédagogique considérable.

• Présentation de l'action « Semaine de la Presse »

Les représentants du Conseil de presse exposent que l'action « Presse à l'école » avait été lancée il y a bon nombre d'années par M. Alvin Sold qui était à ce moment président du Conseil de presse. Il s'agissait de faire ressortir l'importance de savoir appliquer les compétences de lecture acquises à l'école dans la vie quotidienne, en particulier en relation avec les médias. L'action se voulait en outre une contribution à l'éducation à la citoyenneté. Sous la présidence de Mme Danièle Fonck, cette action s'est vu conférer une dimension supplémentaire, suite au ralliement à des modèles étrangers. Dans ce contexte, le Conseil de presse a organisé le 4 juin 2012 une conférence avec la responsable de l'initiative autrichienne « Zeitung in der Schule », Mme Barbara Aschenbrenner. A cette occasion, il a été retenu de solliciter une entrevue avec les membres de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, afin de les informer sur les récentes initiatives, pour lesquelles les responsables ont besoin d'un appui renforcé, d'autant qu'elles sont susceptibles d'entraîner des frais supplémentaires (cf. acquisition de matériel didactique en allemand).

La nouvelle initiative, qui se distingue nettement de l'action initiale « Presse à l'école », a été lancée dès 2010, sous la dénomination de « Semaine de la Presse ». Elle est fondée sur le concept de « Newspaper in Education » (NIE) et vise à favoriser le développement de la compétence qualifiée de « media literacy », c'est-à-dire la compétence qui est susceptible de contribuer à la formation de citoyens matures et responsables, aptes à établir des connexions et des interrelations entre plusieurs informations et faisant preuve d'esprit critique. A cet effet, il importe de sensibiliser les élèves à la nécessité de soumettre à une analyse critique la pléthore d'informations à laquelle ils sont quotidiennement confrontés, et de les outiller en conséquence. De fait, si les jeunes finissent par rechercher uniquement des informations sur Internet en fonction de leurs seuls intérêts personnels, ils risquent d'être décrochés d'une série d'informations et de repères dont ils ont besoin pour comprendre la société dans laquelle ils vivent.

Le concept de la Semaine de la Presse vise l'enseignement secondaire et secondaire technique. Il s'agit de consacrer, pendant une semaine, une heure de cours par jour au sujet des médias. Cela peut se faire dans n'importe quelle branche. Chaque jour est abordé un sujet spécifique ayant trait au thème général de l'année. Ainsi, jusqu'à présent, les sujets généraux étaient les suivants : « Qui fait l'info ? » (2010), « La valeur de l'information » (2011) et « La force des images pour informer ! » (2012).

Les classes s'inscrivent pour la Semaine de la Presse avant les vacances de Pâques, l'action elle-même se déroulant dans la première semaine qui suit ces vacances.

Le Conseil de presse met à la disposition des enseignants un programme détaillé relatif au sujet de la semaine, ainsi que des fiches pédagogiques pour chaque cours. Les fiches de base sont disponibles dès réception de l'inscription. Elles sont complétées au fur et à mesure et sur demande du personnel enseignant. Elles sont transférées via courrier électronique aux intéressés.

Pendant la Semaine de la Presse, les journaux participant à l'action publient des reportages spécifiques ayant trait au programme du jour, ces sujets étant clairement marqués du logo de l'action. Les éditeurs de journaux mettent à la disposition des classes des journaux en quantité suffisante pour la durée de l'action.

Chaque classe peut demander l'assistance d'un journaliste, désigné d'un commun accord entre le Conseil de presse et l'enseignant en charge du cours. Ce journaliste peut être présent en classe à la demande de l'enseignant.

Pour l'élaboration des dossiers pédagogiques, le Conseil de presse bénéficie du soutien du CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information). Le CLEMI est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif français depuis 1983. Il a pour mission d'apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias. Cet objectif s'appuie sur des partenariats dynamiques entre enseignants et professionnels de l'information. En France, tous les enseignants, quels que soient leur niveau et leur discipline, peuvent avoir recours au CLEMI, tant au plan national que régional, pour se former et pour obtenir des conseils ou des ressources. Des enseignants luxembourgeois ont aussi déjà pu bénéficier de formations offertes par le CLEMI.

Le CLEMI met chaque année à la disposition du Conseil de presse luxembourgeois les fiches pédagogiques élaborées pour la Semaine de la Presse en France. Voilà pourquoi le Conseil de presse s'aligne sur les sujets annuels retenus par le CLEMI. Il va sans dire que les fiches mises à disposition par le CLEMI doivent être adaptées au contexte luxembourgeois.

Comme ces fiches sont forcément rédigées en français uniquement et que pour des raisons matérielles évidentes, le Conseil de presse ne peut pas proposer des traductions en allemand voire en anglais, il a été jugé intéressant de disposer également de matériel didactique rédigé en allemand. Il est ressorti de contacts établis avec des professionnels autrichiens, notamment avec Mme Barbara Aschenbrenner évoquée ci-dessus, que les responsables autrichiens sont prêts à mettre leur matériel à la disposition du Conseil de presse qui devra toutefois l'acquérir.

Pour illustrer le concept, les membres de la Commission se voient mettre à disposition une documentation relative à l'édition 2012 de la Semaine de la Presse¹.

Les représentants du Conseil de presse soulignent que le succès de cette initiative est évidemment tributaire de la volonté des établissements scolaires et des enseignants d'y participer. Or force est de constater qu'alors que l'édition 2011 de la Semaine de la Presse a connu un franc succès (22 lycées participants), le taux de participation a nettement diminué en 2012 pour atteindre à nouveau un niveau avoisinant celui de l'année inaugurale 2010 (11 lycées participants en 2010 et 12 en 2012). Si d'aucuns mettent cette rechute en relation avec les discussions et controverses autour de la réforme prévue de l'enseignement secondaire et secondaire technique, il ne faut pas perdre de vue qu'il y va en fin de compte de l'intérêt suprême de l'élève et de la société.

Voilà pourquoi les interlocuteurs sollicitent le soutien du monde politique. Ils donnent à penser que des actions comme la Semaine de la Presse sont susceptibles de constituer une plus-value considérable, dans la mesure où elles contribuent à la formation de citoyens

¹ Cette documentation a été transmise aux membres par courrier électronique le 11 octobre 2012.

matures dans une société en permanente mutation, marquée par une hétérogénéité croissante. Il serait souhaitable qu'au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'ensemble des enseignants participent à l'action. De tels programmes et initiatives devraient en outre être étendus à l'enseignement fondamental, puis progressivement aussi à l'éducation précoce.

De fait, de nombreux pays sont nettement plus avancés dans ce domaine que le Luxembourg – on n'a qu'à penser à nos pays voisins, mais aussi aux pays d'Amérique du Nord, à des pays d'Amérique du Sud tels que le Brésil et l'Argentine, ou encore à l'Afrique du Sud.

- **Prise de position de Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**

Mme la Ministre rappelle qu'en 2010 a été publié un cadre de référence pour l'éducation aux médias, intitulé « Medienerziehung und Medienbildung in der Schule ». Il a été élaboré par le professeur Gerhard Tulodziecki en collaboration avec des experts luxembourgeois, à la demande du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. Le document fournit des pistes pour la mise en œuvre de cette compétence transversale tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

A relever que l'éducation aux médias est désormais inscrite dans la législation relative à l'enseignement fondamental (cf. alinéa 4 de l'article 7 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental : « L'éducation aux médias est intégrée dans les différents domaines »). Depuis lors ont été lancées des initiatives fort intéressantes dans ce domaine, mais elles demeurent ponctuelles.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'éducation aux médias constitue une partie intégrante du programme d'allemand de la classe de 6^e et du programme de français de la classe de 4^e. A cet effet, le MENFP met du matériel didactique à la disposition des enseignants, notamment le dossier pédagogique « Presse à l'école » (2009).

Il va sans dire que le succès de ces initiatives dépend de la volonté des enseignants d'y participer. Dans cette optique a eu lieu cette année la première journée des médias, à laquelle ont participé quelque 100 personnes. Cette journée, dont la prochaine édition est prévue pour mai 2013, a pour but de rendre visibles les initiatives pédagogiques existantes et de permettre un échange de bonnes pratiques. De fait, il importe de favoriser la mise en œuvre d'une approche globale et cohérente dans ce domaine.

Mme la Ministre précise encore qu'elle est ouverte à toute collaboration avec le Conseil de presse en vue d'une mise à jour du matériel didactique existant et de l'élaboration ou du financement de fiches pédagogiques en allemand. De même, le Conseil de presse est cordialement invité à participer à la prochaine journée des médias, en mai 2013.

Les représentants du Conseil de presse se déclarent en outre intéressés à une collaboration dans le cadre de l'éducation au développement durable, pour laquelle vient d'être élaborée une stratégie nationale.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Plusieurs membres de la Commission apprécient le concept se trouvant à la base de la Semaine de la Presse et soulignent la nécessité de favoriser l'éducation aux médias à tous les niveaux de l'enseignement. Dans ce contexte est rappelée la motion votée le 8 juin 2010 par la Chambre des Députés et invitant le Gouvernement « à étendre l'éducation aux médias

à tous les niveaux de l'enseignement fondamental et secondaire ainsi qu'à l'accueil éducatif des enfants et des jeunes dans les maisons relais et les maisons des jeunes ».

Il est en outre fait valoir qu'il importe de définir clairement les compétences respectives des différents acteurs : si l'éducation aux médias constitue de prime abord une mission relevant du MENFP, il va sans dire que par son appui, le Conseil de presse peut y apporter une plus-value non négligeable.

- En découlent des questionnements relatifs à la formation initiale et continue des enseignants.

Les représentants du Conseil de presse informent qu'en matière de formation, il existe des structures et des offres adéquates à l'étranger – on n'a qu'à penser au CLEMI précité qui propose de telles formations.

Le Conseil de presse serait au demeurant disposé à intervenir, par le biais de certains de ses représentants, dans le cadre de la formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental.

Les orateurs informent encore que le Conseil de presse a développé un programme de formation dont certains cours sont obligatoires pour les journalistes-stagiaires.

- Il est constaté qu'à l'heure actuelle, les élèves ne bénéficient d'une éducation aux médias que si leurs enseignants sont disposés à offrir un tel enseignement, alors qu'il s'agit d'une compétence fondamentale, indispensable pour la carrière personnelle et professionnelle des élèves. Dans cette optique, il serait intéressant pour la Commission de procéder à un échange de vues avec les responsables des commissions nationales pour les programmes.

- Suite à une question afférente, les représentants du Conseil de presse précisent que dans de nombreux pays étrangers, l'éducation aux médias est institutionnalisée et que les médias y sont directement associés à l'élaboration des programmes.

- En réponse à une intervention y relative, il est expliqué qu'il est difficilement concevable de mettre une revue de presse à la disposition des élèves, dans la mesure où y sont liées des questions de droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Par ailleurs, les représentants du Conseil de presse donnent à penser qu'il serait préférable que les élèves lisent les journaux mêmes, au lieu de se reporter à une revue de presse dont les articles ont été choisis par une tierce personne.

- Mme la Ministre constate que la compétence désignée de « media literacy » qui est censée être développée par le biais de l'éducation aux médias renvoie en fin de compte à la compétence générale de la compréhension de l'écrit. La capacité de soumettre tout genre de texte à une analyse critique et d'établir des connexions et des interrelations entre les informations constitue une compétence-clé dans la société moderne. Les propos des représentants du Conseil de presse ne font qu'en confirmer l'importance fondamentale.

Les compétences à développer dans ce domaine sont désormais définies et illustrées à l'aide de descripteurs pour l'ensemble des cycles de l'enseignement fondamental et pour les classes de 7^e à 5^e/9^e dans l'enseignement secondaire et secondaire technique. Force est de constater que les enseignants n'y accordent pas tous la même importance, dans la mesure où d'aucuns défendent le point de vue que les compétences relatives à la production écrite sont à privilégier.

Le représentant de la sensibilité politique ADR tient à souligner qu'il se distancie de toute conclusion visant à justifier par ce biais l'approche par compétences.

M. le Président estime que les réflexions relatives à l'éducation aux médias confirment qu'un changement de paradigme dans l'approche pédagogique et didactique est devenu incontournable, dans la mesure où il importe que les citoyens de demain sachent appliquer leurs connaissances. Dans cette optique, il ne peut que se rallier aux considérations de Mme la Ministre. Il est ainsi indispensable de se départir du cloisonnement traditionnel entre les disciplines et de multiplier les approches transversales.

Les représentants du Conseil de presse précisent que la compétence qualifiée de « media literacy » fait aussi appel à une vaste culture générale.

M. le Président remercie les interlocuteurs de l'échange de vues fort instructif.

3. **Divers**

- La prochaine réunion aura lieu le **jeudi 18 octobre 2012, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée à la stratégie nationale d'éducation au développement durable.

- Il est en outre retenu que suite à la demande afférente de la sensibilité politique ADR du 4 octobre 2012, la Commission examinera le projet de budget des départements de l'Education nationale et de la Formation professionnelle lors de la réunion du **jeudi 25 octobre 2012, à 10.30 heures**.

Luxembourg, le 18 octobre 2012

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Ben Fayot

Annexe :

Demande d'entrevue du Conseil de presse du 6 juin 2012

Transmis en copie pour information

**- aux Membres de la Commission de l'Éducation nationale, de la
Formation professionnelle et des Sports**

- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,





CONSEIL DE PRESSE

(Organe créé par la loi du 20 décembre 1979 relative à la reconnaissance et à la protection du titre professionnel de journaliste et régi par la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias modifiée le 11 avril 2010)

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre des députés
23, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Connaissant votre intérêt pour les dossiers relatifs à la presse, je me permets de vous demander de bien vouloir intervenir auprès de la « Commission Education » de la Chambre des députés en vue de solliciter une entrevue entre le Conseil et la Commission afin d'avoir un échange de vue sur notre action « Presse à l'École » et les expériences à l'étranger (cf. conférence "Zeitung in der Schule" en Autriche à la Maison de la Presse ce lundi 4 juin 2012.)

Il nous tient effectivement à coeur d'informer et de sensibiliser les députés à ce sujet afin d'obtenir le soutien le plus large pour le développement de cette action.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



Fernand WEIDES
Président du Conseil de Presse

Siège:

Maison de la Presse
24, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Adresse postale:

Boîte postale 1584
L-1015 Luxembourg

Téléphone: (00352) 22 23 11

Téléfax: (00352) 22 23 40

E-mail: secretariat@press.lu

Website: <http://www.press.lu>

Compte bancaire:

CCPLLULL

IBAN LU23 1111 0737 9474 0000